

DECISION N°2022-52/CP

OBJET : CONTRAT DE DISTRIBUTION DU MAGAZINE MUNICIPAL

1. Commande publique 2. Marchés publics

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le contrat de la société LA POSTE, DVE LILLE, rue de Tournai – 59035 Lille Cédex,

DECIDE

Article 1 : Un contrat de distribution du magazine municipal de la Ville de Denain sera signé par mes soins avec la société LA POSTE – DVE LILLE – 45, rue de Tournai – 59035 Lille Cédex en fonction des besoins.

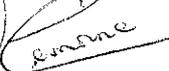
Article 2 : Le montant de la distribution du magazine est prévu à la réception du devis valant contrat.

Article 3 : chaque contrat/devis prendra effet à compter de sa notification pour la durée de sa prestation.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 8 avril 2022

Le Pouvoir Adjudicateur,
Par délégation du Maire




S. LÉMOINE
ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire